

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 27 octobre 2023,
Secrétaire de séance : Marie-Lyse BISTUE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean-Paul PORTESSÉNY à André LABARTHE,

Absents : Jean-Claude COSTE, Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Frédéric LOUSTAU, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Christophe GUERY,

RAPPORT N°231102-11-FIN

BUDGET ANNEXE SOMPORT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

L. ALTHAPE explique que suite à l'ouverture du bâtiment d'accueil à l'année et après quelques mois d'exploitation, il convient de rajouter des crédits sur la ligne « énergie-électricité ».

L'ensemble des services et équipements, dont la station d'épuration, font l'objet d'une analyse afin d'identifier des pistes d'économie pour l'année prochaine.

Cette dépense est équilibrée par l'excédent de recettes générées par les différentes activités du site : billetterie (205 400 €), location de matériels (106 600 €), espace bien-être (9300 €), restauration (136 000 €).

Fonctionnement

Dépenses

60612 Energie électricité + 37 000.00 €

Recettes

70382/70 redevances de ski de fond + 37 000.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 52 voix pour et par 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, C. LACOUR),

- VOTE la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé M-L B

Signé BU

Marie-Lyse BISTUE

Bernard UTHURRY